

LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE BOVINE EN FRANCE EN 1991

J.J. BENET^[1]

RESUME : En 1991, 475.000 cheptels bovins, soit 19,3 millions de bovins, ont été soumis à la prophylaxie de la tuberculose. Le pourcentage de prévalence annuelle des cheptels infectés a été de 0,31, celui de la prévalence instantanée au 31 décembre de 0,17, celui de l'incidence annuelle de 0,155. Le taux d'incidence des animaux infectés a été de 3 pour dix mille.

La proportion de saisies portant sur des bovins non marqués est de 22,8 %. La proportion des saisies totales sur l'ensemble des saisies est de 18,6 %.

La situation est très favorable dans un grand nombre de départements français. La lutte doit porter en priorité sur la qualité des contrôles sanitaires à l'introduction, et comporter par conséquent des indicateurs permettant d'évaluer la qualité de l'application de cette mesure.

SUMMARY : During 1991, 475,000 cattle herds, i.e. 19.3 millions of cattle have been tested against tuberculosis. Annual prevalence percentage of infected herds was 0.31 %, the one for point prevalence on december 31st 0.17 and incidence rate was 0.155 %. The rate for infected animals was 3 out of 10,000.

The proportion of non-marked animals being seized was 22.8 %. The proportion of whole seizure on all the seizures was 18.6 %.

General situation is good in many french departments. Control of health status of cattle introduced in healthy herds must be the main preoccupation of owners. Veterinary Services must therefore be able to monitor quality of this procedure.

*
* *

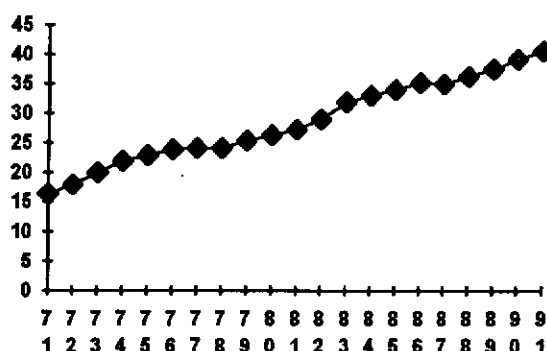
L'analyse de la lutte contre la tuberculose bovine en France en 1991 a été conduite d'après les statistiques départementales des Services Vétérinaires collectées par la Direction Générale de l'Alimentation.

I- EFFECTIF

Le nombre de cheptels diminue, tout en maintenant le nombre de bovins : 475.000 cheptels réunissant 19,3 millions de bovins, soit une moyenne nationale de 40,6 bovins par cheptel (figure 1).

[1] E.N.V.A., Maladies contagieuses, 94704 Maisons-Alfort Cedex.

Figure 1 : Evolution du nombre moyen de bovins par cheptel en France, de 1971 à 1991.



II - PRESENTATION DES RESULTATS DE LA LUTTE EN 1991

1. RESULTATS D'ENSEMBLE

Le tableau I donne les principaux résultats pour les dix dernières années.

Tableau I : Résultats d'ensemble de la prophylaxie de la tuberculose bovine en France de 1982 à 1991.

	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982
1 Cheptels	475.000	492.600	511.000	542.000	571.200	589.000	623.000	650.600	672.900	695.300
2 Animaux (millions)	19,3	19,5	19,2	19,7	20,02	20,9	21,4	21,7	21,8	20,5
3 Prévalence annuelle (cheptels)	1475	1779	2.301	3.072	3.595	4.296	5.045	5.818	6.961	6.529
4 Cheptels indemnes (milliers)	468	483	502	527	560	587	611	634	662	689
5 Taux de prévalence annuelle (%)	0,31	0,37	0,45	0,58	0,63	0,73	0,81	0,89	1,0	0,94
6 Prévalence au 31.12	797	959	1.160	1.537	2.035	2.267	2.913	3.308	4.147	5.314
7 Taux de prévalence au 31.12	0,17	0,195	0,23	0,29	0,36	0,38	0,47	0,51	0,62	0,76
8 Incidence annuelle (cheptels)	737	826	1.170	1.634	1.931	2.253	2.822	1.671	3.859	2.487
9 Taux d'incidence (%)	0,155	0,17	0,23	0,30	0,34	0,38	0,46	0,26	0,79	0,47
10 Cheptels assainis	660	800	1.175	1.475	1.565	2.118	2.277	2.548	2.890	4.139
11 Taux d'assainissement (%)	44,7	45	46	48	43,5	49,3	45	43,8	41,5	52,6

La prévalence annuelle de cheptels infectés a été de 1475, soit un pourcentage de 0,31, celle des animaux de 5691, soit 3 pour dix mille. La prévalence instantanée au 31 décembre, qui donne une bonne image de la fin de campagne précédente, a été de 797, soit un pourcentage de 0,17 (figure 2).

40-départements ont un pourcentage de prévalence au 31/12 inférieur à 0,1 (figure 3), et au total 57 départements ont un taux inférieur ou voisin de la moyenne nationale.

L'incidence a été de 737, soit un taux de 0,155 %, en constante diminution (figure 4).

La répartition géographique en fonction du pourcentage de prévalence au 31 décembre est représentée par la figure 5.

Figure 2 : Evolution de la tuberculose bovine en France, de 1971 à 1991.
 Pourcentage de prévalence instantanée des cheptels déclarés infectés
 au 31 décembre.

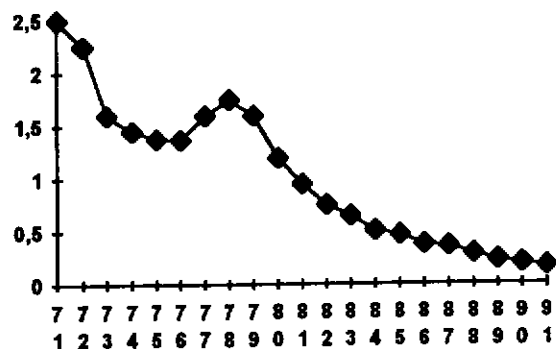


Figure 3 : Distribution du nombre de départements en fonction du pourcentage de
 prévalence instantanée des cheptels déclarés infectés au 31 décembre 1991.

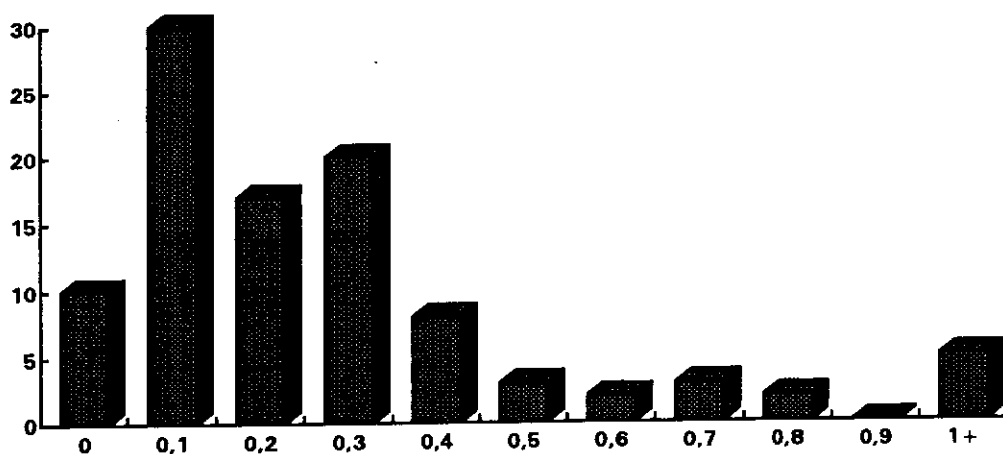


Figure 4 : Evolution du taux d'incidence annuelle de la tuberculose bovine en France de 1971 à 1991 (cheptels).

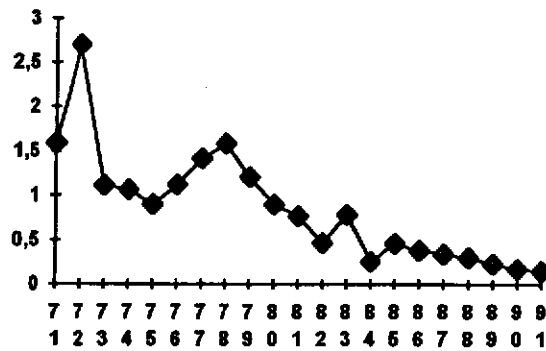
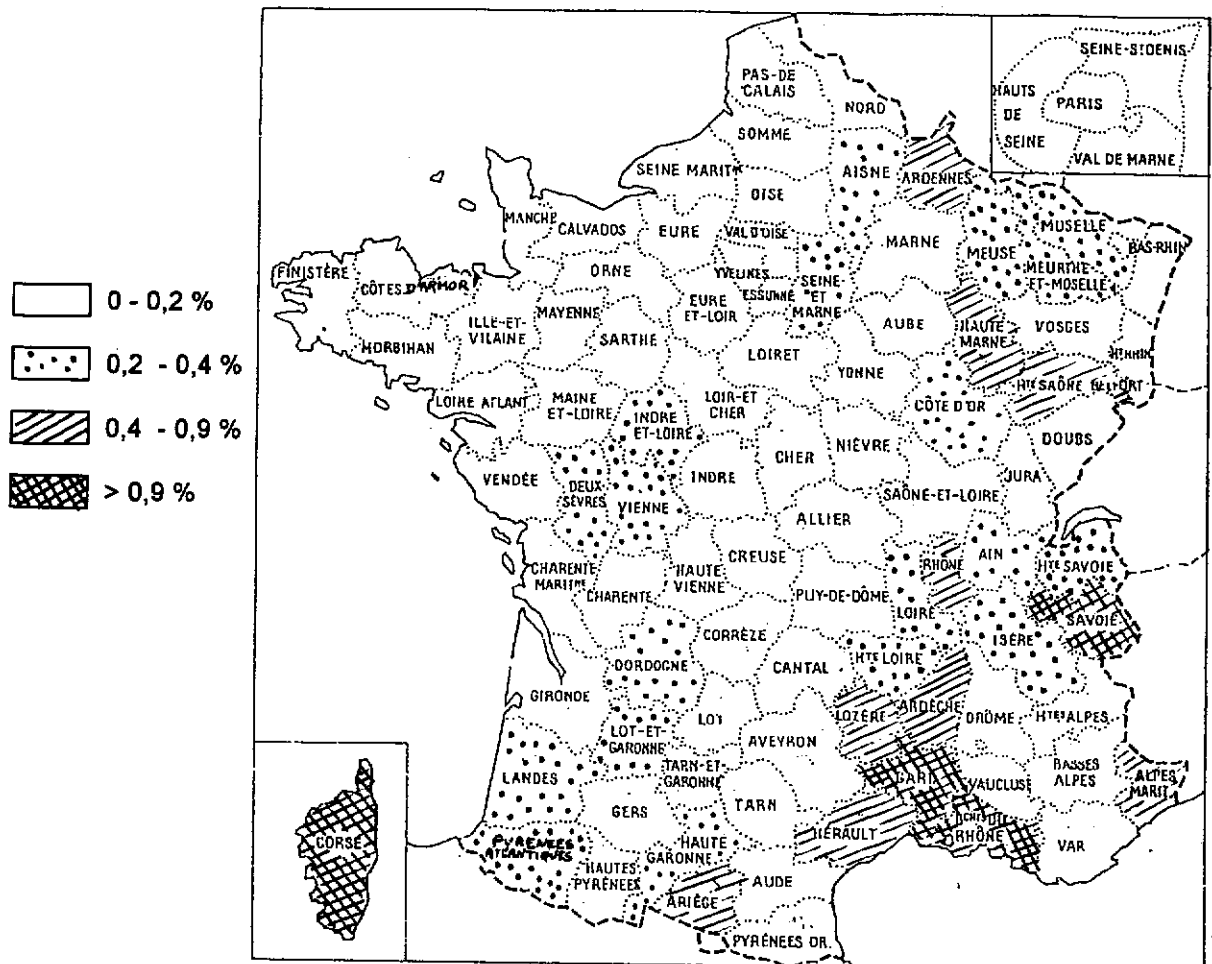


Figure 5 : Répartition géographique de la tuberculose bovine en France en 1991. Pourcentage de prévalence instantanée des cheptels infectés au 31 décembre.



2. EVALUATION DE LA LUTTE

La lutte repose sur la protection des cheptels indemnes, le dépistage des cheptels infectés, et leur assainissement.

La protection des cheptels indemnes ne fait pas encore l'objet de l'enregistrement des indicateurs épidémiologiques qui devraient permettre d'en suivre le bon déroulement.

La détection des cheptels déclarés infectés de tuberculose : actuellement, l'abattoir représente la principale source de déclaration de cheptels infectés de tuberculose : 53 % des cheptels déclarés infectés (391). Le contrôle tuberculinique des cheptels indemnes apporte une contribution de 34,5 % (254), les réhabilitations de 12,5 % (92).

L'assainissement des cheptels déclarés infectés : exactement la moitié des cheptels infectés étaient déclarés infectés l'année précédente (738). Cette proportion est la même depuis plusieurs années.

La proportion d'élevages faisant l'objet d'un abattage total est passé de 10,7 % en 1990 à 20,1 % (153) en 1991. Dans ces cheptels, le nombre moyen de bovins reconnus tuberculeux a été de 15,8 (soit 33 % des animaux dans ces cheptels), tandis qu'il a été de 3,8 dans les cheptels où l'élimination des seuls animaux reconnus tuberculeux a été conduite.

RESULTATS D'ABATTOIR

Le nombre des bovins marqués du "T" et faisant l'objet d'une saisie à l'abattoir a augmenté : il est passé de 1.389 en 1990 à 1.702 en 1991. Inversement, le nombre de bovins faisant l'objet de saisies à l'abattoir sans avoir été marqué du "T" au préalable a légèrement diminué : 550 en 1990 et 503 en 1991. Enfin, le nombre de bovins marqués du "T" et qui n'ont pas fait l'objet de saisies à l'abattoir a presque doublé (4 377 en 1990 et 7504 en 1991).

Le taux de bovins non marqués découverts tuberculeux à l'abattoir continue sa diminution (figure 6).

La contribution des animaux marqués à l'ensemble des saisies a diminué : de 28 % en 1990 il est passé à 22,8 % en 1991 (figure 7).

La proportion des saisies totales à l'ensemble des saisies recule légèrement (18,6 % pour 20,8 % en 1990 ; figure 8).

La proportion des animaux non marqués par rapport à l'ensemble des saisies totales baisse légèrement (53 % pour 58,8 % en 1990). Le taux de saisies totales chez les animaux non marqués est revenu à une valeur plus modérée (figure 9).

Sur les 9.205 bovins marqués du "T" ayant fait l'objet d'une inspection, 7.504 soit 81,5 % n'ont pas été trouvés porteurs de lésions à l'abattoir (figure 10). C'est le taux le plus élevé jamais observé.

Figure 6 : Evolution du nombre de bovins non marqués du "T" et reconnus tuberculeux à l'abattoir, en France, de 1971 à 1991.

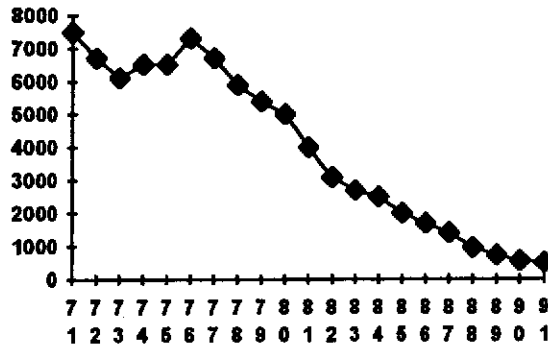


Figure 7 : Evolution du taux de bovins non marqués par rapport à l'ensemble des saisies, en France, de 1971 à 1991.

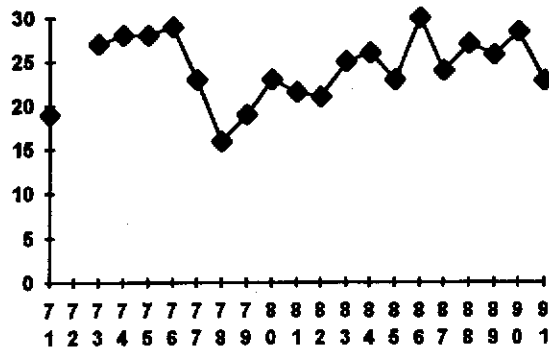


Figure 8 : Evolution du taux de saisies totales par rapport à l'ensemble des saisies en France, de 1971 à 1991.

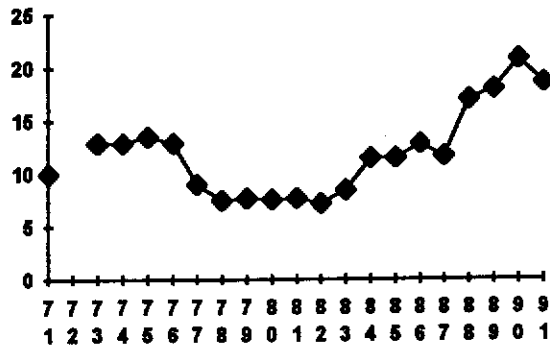


Figure 9 : Evolution du taux de saisies totales parmi les bovins non marqués du "T" ayant fait l'objet d'une saisie, en France, de 1971 à 1991.

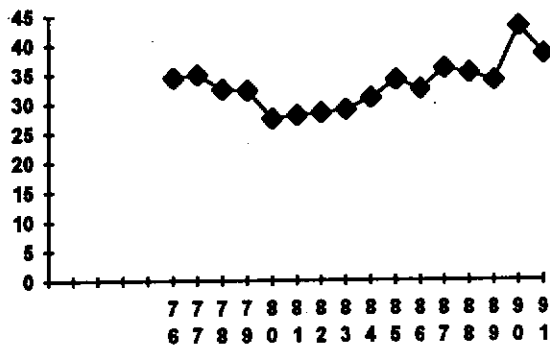
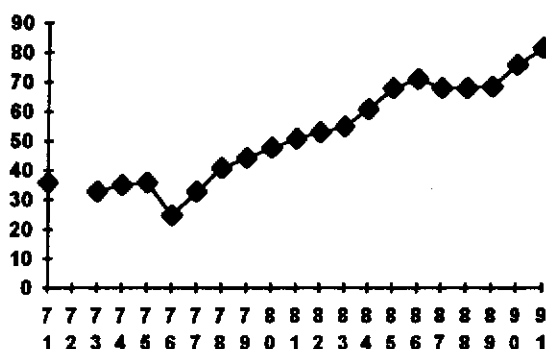


Figure 10 : Evolution en France de 1971 à 1991 du taux d'animaux sans lésion visible par rapport aux animaux marqués.



III - DISCUSSION

Les résultats sont très favorables, aussi bien globalement, que pour un grand nombre de départements. De nombreux départements ont réussi à se rapprocher du peloton de tête. Il n'en reste plus que quelques uns dont la résistance à l'assainissement est manifeste...sans nul doute pour peu de temps encore.

Les indicateurs en provenance de l'abattoir signalent un accroissement de l'effort d'assainissement, visant à épuiser "un vieux fonds" d'infection. Le prix consenti en est un accroissement des animaux abattus (contaminés), et du taux d'animaux sans lésions visibles à l'abattoir.

Comme signalé antérieurement (1), la bonne gestion de la lutte nécessiterait une connaissance plus exacte de la situation épidémiologique, en procédant systématiquement à la vérification des diagnostics conduisant à déclarer un cheptel infecté. Pour l'abattoir, ce devrait être la pratique d'un prélèvement de lésion d'apparence tuberculeuse constatée sur des animaux non marqués du "T", en vue au moins d'un examen histologique, voire d'une mise en évidence du bacille tuberculeux (par culture, en attendant la mise au point d'une technique par amplification génique), et pour les tuberculinations, le recours plus large à l'intradermo-tuberculination comparative.

Les bilans épidémiologiques départementaux (pour les départements de situation très favorable, actuellement les plus nombreux) devraient permettre la distinction entre les résultats ayant fait l'objet d'une vérification ultérieure (confirmation, rejet de la suspicion de tuberculose, absence de conclusion). Ils devraient aussi faire apparaître les effectifs de cheptels classés "à risque", soit par voisinage avec une exploitation reconnue tuberculeuse, soit par résurgence potentielle d'un foyer de tuberculose antérieure, soit (et surtout) par défaut constaté dans le contrôle sanitaire à l'introduction des animaux dans le cheptel.

Le bilan "ajusté" à la suite des vérifications évoquées serait précieux pour une appréciation plus juste de la situation. Des départements peuvent en effet continuer d'observer des élevages classés injustement tuberculeux, alors que la prévalence réelle dans le département est nulle. Or, les décisions d'aménagement du plan de lutte dépendent, au plan réglementaire communautaire, de la durée pendant laquelle les taux les plus bas ont été constatés, d'où l'importance de publier des chiffres qui soient les plus proches de la réalité. D'autre part, cette information serait cruciale pour les prises de décision ultérieure concernant l'aménagement éventuel du plan de lutte. On ne peut en effet envisager une modification de la conception du plan de lutte (portant en particulier sur le rythme de tuberculination) qu'à la condition que les autres mesures soient elles-mêmes parfaitement adaptées à la situation.

IV - CONCLUSION

La situation de la tuberculose est très favorable dans la majorité des départements français. On a de bonnes raisons de penser qu'elle devrait encore être meilleure si les résultats des dépistages (quelle qu'en soit la nature) faisaient l'objet d'une vérification systématique par des méthodes complémentaires, et dont les résultats soient pris en compte dans la gestion des bilans épidémiologiques. Pour que l'accent puisse porter désormais sur la prévention du risque lié à l'introduction des bovins dans les cheptels, l'information relative aux contrôles sanitaires devrait également être gérée, de manière à disposer d'un suivi portant sur une mesure tout à fait essentielle, à la fois à la prévention, mais aussi à la connaissance de la situation épidémiologique, avec les conséquences réglementaires correspondantes.

V - BIBLIOGRAPHIE

1. BENET J.J. - La lutte contre la tuberculose bovine en France en 1990. *Epidémiol. et Santé anim.*, 1991, N°20, 51-60.

*
* *